Préavis du Comité de direction de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat (ci-après ASIJ) au Conseil intercommunal

N° 06 / 2026

Budget 2027

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, modifiées par celles du 27 mai 1957, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2027 de l'ASIJ.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des Institutions et relations extérieures.

Introduction

Le budget 2027 est le deuxième présenté en version MCH 2. Il comporte des modifications structurelles par rapport au budget 2026. Nous avons dû ajouter le compte 96100 qui regroupe les intérêts des différents postes afin de pouvoir faire un transfert au bilan. Ceci impacte les totaux mais ne modifie pas la somme à charge des communes.
L'augmentation des problèmes d'incivilités des élèves, particulièrement à Mézières oblige le comité de direction à engager de fortes sommes pour enrayer ce phénomène. Il a été mis au budget deux postes à temps complet pour des éducateurs de rue. Ils se retrouvent au 21994 « École obligatoire - Patrouilleurs scolaires ». D'autres postes ont été touchés par des prévisions de mesures concernant ce problème (CEt, collège du Raffort). Au final, c'est plus de CHF 180'000.00 que l'ASIJ a planifié au budget 2027 pour tenter d'améliorer la situation. Les postes pour l'encadrement des réfectoires ont également été augmentés avec un surveillant pour 18 élèves contre 1 pour 25 auparavant.
Politique salariale : Il a été décidé de donner un 13ème salaire à tout le personnel de l'ASIJ. En effet, le personnel des devoirs surveillés, la surveillance de la bibliothèque ainsi que le surveillant de la chaufferie n'en bénéficiaient pas. Cela représente un surcoût d'environ CHF 3'000.00.
Il a été pris en compte une augmentation des traitements des autorités (Conseil intercommunal CI), Comité de direction (CD) et Conseil d'établissement (CEt) pour cette nouvelle législature 2026-2031. Tel que mis au budget cela représente une augmentation de charge potentielle d'environ CHF 5'800.00 pour l'ensemble. Ces traitements et tarifs feront l'objet d'un préavis séparé.

Les revenus de l'ASIJ ont augmenté car pour la première fois le budget tient compte des retours des communes de la part scolaire de la nouvelle péréquation cantonale. Ce montant prévisionnel est de CHF 298'100.00.

Le montant prévisionnel à charge des communes est de 1.67 % inférieur au budget 2026.

Voici quelques explications concernant ce budget 2027.

2120. DEGRE PRIMAIRE

21200 Degré primaire

21200.3110.00, une somme de base de CHF 10'000,00 est prévue pour du renouvellement courant. Il n'y a plus de somme prévue pour le mobilier complet de deux classes qui avait été mis au budget 2026. Ceci explique la différence entre les deux budgets.

21200.3104.00, du matériel spécifique a été porté au budget après discussion avec la direction de l'EPS du Jorat dont :
- Chariot pour instruments de musique pour collège de Gustave-Roud : CHF 2'500.00
- Un piano électrique pour Gustave-Roud : CHF 1'600.00
- Remplacement d'une station de repassage : CHF 1'085.00

La révision des étaux d'établis de Savigny qui était déjà au budget 2026 a été reportée au budget 2027 : CHF 3'000.00.
Comme les années précédentes, il est mis au budget deux affichages numériques frontaux (ANF), pour environ CHF 11'000.00, pour d'éventuels remplacements. La durée de garantie est de 8 ans et certains vont dépasser ce temps d'utilisation.

21200.3130.01, des frais de déménagement ont été mis au budget, si besoin de déménager du mobilier à la suite de l'ouverture de la deuxième classe à Ropraz, CHF 1'800.00.

21201 Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés sont toujours extrêmement difficiles à estimer, car les inscriptions, la provenance géographique des enfants ne sont pas connus lors de l'établissement du budget. Le nombre définitif de lieux ouverts est ensuite revu selon les inscriptions reçues. Le budget 2027 tient compte du 13ème salaire des surveillantes ainsi que d'un taux de couverture des frais de 53%. Ce taux varie en fonction du nombre d'élèves inscrits et était compris entre 58% et 66% durant les années 2023 à 2025.

2130. DEGRE SECONDAIRE 1

21300 Degré secondaire 1

21300.3104.00, le plan de changement des tableaux interactifs continue afin de remplacer les équipements obsolètes. Quatre ANF ont été prévus pour 2027 pour un coût d'environ
CHF 24'000.00.

21300.3110.00, une somme de base de CHF 10'000.00 a été mise pour du renouvellement courant comme chaque année. Il est aussi prévu le renouvellement du « coin détente » de la salle des maîtres du Raffort : CHF 4'000.00.

21300.3153.00, frais pour la plateforme Kepchup - plateforme d'inscription au cours facultatifs, CHF 1'200.00.

2170. BATIMENTS SCOLAIRES

21700 Bâtiment scolaire - Collège du Raffort

21700.3010.00, ce poste tient compte du salaire de notre nouvelle concierge ainsi que du passage d'une rémunération à l'heure à une rémunération fixe à un taux de 20% de l'aide concierge. Il a été ajouté une personne pour les nettoyages d'octobre pour CHF 1'600.00.

21700.3099.00, un dédommagement pour l'utilisation d'une remorque privée ainsi que des frais de formation ont été ajoutés par rapport au budget 2026.

21700.3110.00, Un PC ainsi qu'une réserve pour du mobilier ont été mis au budget pour la nouvelle concierge.

21700.3120.01.00, poste basé sur la consommation 2025. On constate bien l'influence de l'autoconsommation de l'électricité de nos panneaux photovoltaïques.

21700.3144.00, voici les principaux frais spécialement prévus pour l'année 2027 :

- Projet DECLICC, étude aménagement futur cour Raffort, CHF 5'000.00
- Rénovation parquet appartement du concierge, CHF 1'500.00
- Rénovation peinture appartement du concierge, CHF 3'000.00
- Rénovation meubles à portes salles de classe (3 x), par année, CHF 2'000.00
- Changement 2 cylindres matériel EPS dans locaux engins SDG, CHF 1'600.00
- Modification emplacement écran Aula, CHF 2'000.00
- Changement de 3 lances incendie, CHF 2'400.00
- Réfection sols parquets classes D3, 4 et 5, CHF 12'215.00
- Peinture vestiaire 78 (suite tags), CHF 3'000.00
- Classe aile A, test film anti UV - anti-chaleur, CHF 3'500.00
- Mobilier pour espace accueil élèves hors temps scolaire, CHF 12'000.00
- Pose panneaux acoustiques salle de réunion, CHF 3'500.00
- Cuisine réfectoire Raffort - 2 machines (couplées) à laver Pro Hinterhalter, CHF 18'000.00

Une réserve de 10% est également prévue pour les imprévus et les petits travaux courants, soit environ CHF 36'300.00.

21700.3160.01, Le droit de superficie passe de CHF 50'000.00 à CHF 60'000.00 pour les dix prochaines années selon la convention en place.

21700.4260.00, la revente d'électricité a été directement déduite des factures de la Romande énergie et nous n'en avons pas tenu compte dans les comptes 2025. Afin de simplifier la comptabilité, nous allons continuer comme ça. Le poste est donc à zéro pour le budget 2027.

21704 Bâtiment scolaire - Collège Gustave-Roud

21704.3111.00, achat d'une débroussailleuse à moteur (report de 2026), CHF 2'000.00.

21704.3120.01, Le budget 2027 est basé sur les factures de 2025 plus 2%.

21704.3144.00, voici les principaux frais spécialement prévus pour l'année 2027 :

- Demande des délégués de classe - table en bois (type Raffort dans la cour) CHF 3'100.00
- UAPE - 2 tables supplémentaires Méli-Mélo, CHF 1'400.00

Une réserve de 5% est également budgétée pour les imprévus et les petits travaux courants, soit environ CHF 15'800.00.

21705 Bâtiment scolaire - Collège des Gollies

21705.3144.00, la principale raison de la baisse de charge entre le budget 2026 et le budget 2027 et due au fait que dans le budget 2026 était compté le changement des luminaires de la salle de gymnastique pour CHF 30'200.00.

Voici les principaux frais spécialement prévus pour l'année 2027 :

- Complément système anti-pigeons, CHF 1'000.00

- Révision complète des stores du bâtiment, CHF 5’000.00
- Infiltration eau dans vestiaire – investigations (report 2026), CHF 5'000.00

Une réserve de 10% est également budgétée pour les imprévus et les petits travaux courants, soit environ CHF 26’000.00.

21707 Bâtiment scolaire - Chaufferie

21707.3120.02, budget basé sur les kWh consommés en 2025 plus une marge pour hiver rigoureux et augmentation du prix des plaquettes.

21707.3151.00, une somme de CHF 10’000.00 pour l’achat d’une vis de réserve pour l’amenée des copeaux dans les chaudières a été remise au budget 2027.

21708 Bâtiment scolaire - Collège de Ropraz

21706.3160.00, depuis la rentrée scolaire 2026 une classe est occupée et le loyer de celle-ci est maintenant payé à 100% soit CHF 15'600.00. La deuxième est toujours une classe réservée par l’ASIJ pour un demi-loyer.

2180 ACCUEIL DE JOUR

21801 Accueil de jour - Cantine de l'association

21801.3105.02, augmentation des repas achetés due à l’augmentation des enfants qui mangent.

21801.3130.00, frais lié à l’encadrement et la surveillance des réfectoires. Comme mentionné en préambule l’encadrement a été augmenté.

21801.3161.00, l’augmentation des élèves qui prennent un repas a contraint l’ASIJ et la commune de Savigny à trouver un autre lieu que le « Pavillon » pour faire office de réfectoire. Depuis la rentrée 2026, c’est au Forum qu’il prend place. Le loyer a donc été revu en conséquence.

21801.3637.00, le montant prévu pour les subventions des élèves n’ayant pas 30 minutes à la maison à midi est de CHF 26'700.00.

21801.4260.02, la participation aux frais de surveillance a été augmentée de CHF 3.00 à CHF 4.00 par repas. L’augmentation des recettes est également liée au fait que plus de repas sont achetés (21801.3105.02)

2190 BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE

21901 Bibliothèque intercommunale et scolaire de Mézières

21901.3010.00, un poste de stagiaire pour 6 mois a été prévu pour environ CHF 3’600.00.

2191 TRANSPORTS D'ELEVES

21910 Transports d'élèves

21910.3130.01, en raison de l’appel d’offre pour les transports qui était en cours, une somme de CHF 85'600.00 avait été provisionnée au budget 2026 pour une éventuelle hausse des tarifs. Celle-ci a évidemment été enlevée du budget 2027 ce qui explique la baisse des charges de ce poste

21910.3130.03, augmentation du prix des abonnements et un peu plus d'élèves

2193 CAMPS ET ACTIVITES SCOLAIRES

21930 Camps scolaires

21930.3171.00/01, les subventions accordées pour les camps et les voyages n'ont pas été modifiées depuis l'an passé. Seul le nombre d'élèves varie.

21930.4611.03/04, le budget a été adapté sur une moyenne des sommes reçues ces trois dernières années. Ces retours peuvent varier en fonction de l'organisation et du type de camps organisé par l'EPS du Jorat.

21931 Activités culturelles et sportives

21931.3161.00, loyers pour les piscines de Puidoux et Moudon ainsi que les frais pour les promotions au Théâtre du Jorat.

2199 ECOLE OBLIGATOIRE, NON MENTIONNE AILLEURS

21990 École obligatoire - Conseil intercommunal (CI)

21990.3049.00, une augmentation des traitements pour la législature 2026-2031 a été prise en compte.

21990.3000.01, une augmentation des traitements pour la législature 2026-2031 a été prise en compte.

21991 École obligatoire - Comité de direction (CD) :

21991.3049.00, une augmentation des traitements pour la législature 2026-2031 a été prise en compte. Les heures pour chaque commission ont été revues.

21992 École obligatoire - Conseil d'Etablissement (CEt)

21992.3049.00, une augmentation des traitements pour la législature 2026-2031 a été prise en compte.

21993 École obligatoire - Administration de l'association

21993.3010.00, notre nouvelle secrétaire a un contrat fixe à un taux de 20%. Une augmentation des traitements pour la législature 2026-2031 a également été prise en compte pour le calcul du salaire du Président.

21993.3090.00, une formation pour l'utilisation de l'IA dans la bureautique a été prévue. Il n'y a plus la formation de notre Directeur opérationnel ce qui explique la différence entre les deux budgets.

21993.3110.00, un montant a été prévu pour l'achat d'une deuxième armoire ignifuge pour les archives, CHF 6'000.00. Une réserve de CHF 2'000.00 pour du mobilier est aussi dans ce poste.

21993.3132.00, les CHF 30'000.00 pour d'éventuels frais d'avocat ou de conseils sont maintenus. Il y a toujours environ CHF 3'000.00 pour les frais supplémentaires liés au contrôle des comptes en version MCH2 par notre fiduciaire. Un montant de CHF 3'000.00 pour le travail d'un archiviste

a été portée au budget. La différence entre les budgets 2026 et 2027 s'explique par le fait que les CHF 50'000.00 pour des frais d'ingénieurs mis au budget 2026 ne sont pas reportés en 2027.

21993.4602.00, nouveau poste créé afin de prendre en compte les retours des communes pour la part de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) pour le volet des élèves pondérés. Les chiffres sont directement tirés des prévisions du Canton pour la péréquation 2026.

21994 École obligatoire - Patrouilleurs scolaires

21994.3010.00, le nombre de patrouilleurs prévus au budget est stable. Il a été inclus deux postes d'éducateur de rue à 100 % pour un salaire annuel de CHF 85'000.00 par poste.

21995 École obligatoire, Cours et sports facultatifs, PPLS

21995.3612.01, les frais liés aux PPLS sont toujours prévus avec une légère augmentation.

21996 École obligatoire - Intérêts de la dette

21996.3940.00, ce poste prend en compte uniquement les intérêts pour d'éventuels futurs emprunts liés à des préavis. Ces intérêts prévisionnels sont basés sur des montants estimés et à un taux de 2%.

4330 SERVICE MEDICAL DES ECOLES

43300 Service médical des écoles

Pas de gros changement pour ce chapitre

43300.3130.07, ce poste inclut les contrôles et la prophylaxie dentaire.

9610 INTERÊTS

96100 Intérêts

Les deux comptes 96100.3401.00 et 96100.4940 regroupent tous les intérêts passifs figurant dans les différents comptes. Comme ils sont au débit et au crédit, ils s'annulent et ne modifient en rien le montant à charge des communes. C'est une opération comptable exigée par MCH2.

Charges, revenus et répartition

Le budget de l'ASIJ pour l'année 2027 laisse apparaître les résultats suivants :

Total des charges	11 288 490,00
Total des revenus	1 570 905,00
Frais à répartir	9 717 585,00

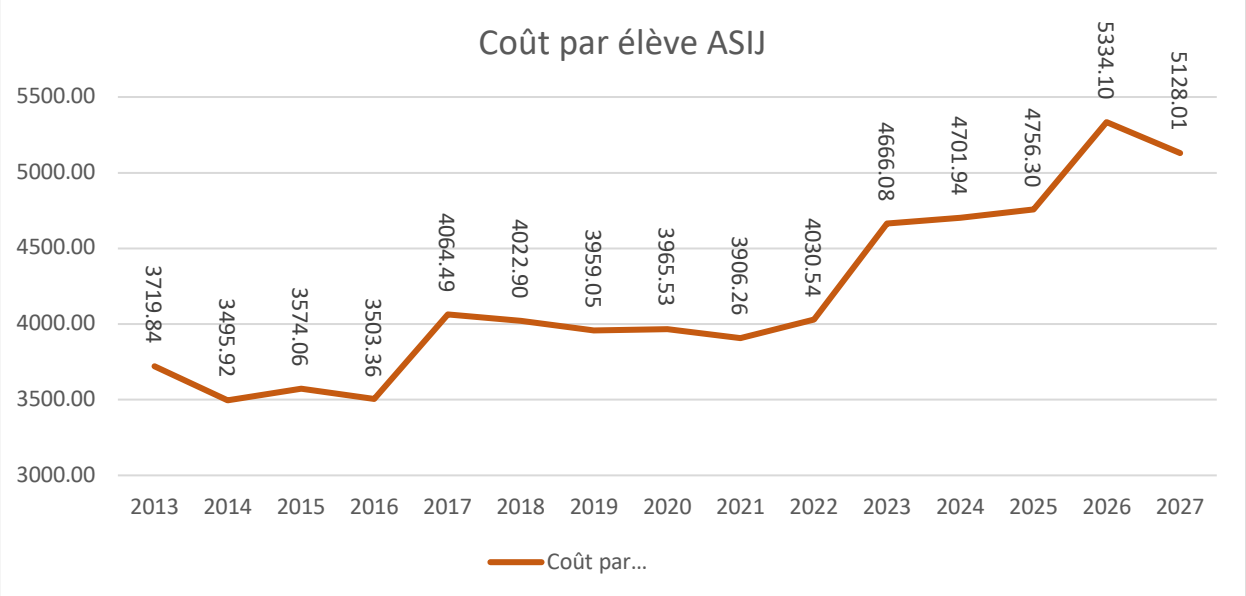
Ce montant est réparti selon les statuts, entre les communes membres, à 50% au nombre d'élèves et 50% au nombre d'habitants. Sur la base des chiffres au 31 décembre 2025 pour les habitants et au 1er août 2026 pour les élèves, cette répartition serait la suivante :

½ par le nombre des élèves : 9'717'585,00 : 2 = 4'858'792,50 : 1 895 = 2564,01
½ par le nombre d'habitants : 9'717'585,00 : 2 = 4'858'792,50 : 14 269 = 340,51

Répartition par commune selon budget 2027

	Elèves*	Habitants**	Coût élèves CHF	Coût habitants CHF	Total CHF
Corcelles-le-Jorat	70	495	179 480,46	168 554,37	348 034,83
Forel/Lx	285	2 113	730 741,88	719 505,82	1 450 247,70
Jorat-Mézières	431	3 209	1 105 086,84	1 092 709,03	2 197 795,87
Montpreveyres	65	670	166 660,43	228 144,30	394 804,73
Ropraz	72	535	184 608,47	182 174,92	366 783,40
Savigny	455	3 598	1 166 623,00	1 225 168,93	2 391 791,93
Servion	304	2 241	779 458,01	763 091,60	1 542 549,60
Syens	21	144	53 844,14	49 034,00	102 878,14
Vucherens	104	634	266 656,69	215 885,80	482 542,48
Vulliens	88	630	225 632,58	214 523,74	440 156,32
Totaux	**1 895**	**14 269**	**4 858 792,50**	**4 858 792,50**	**9 717 585,00**

Évolution du coût de l'élève ASIJ (2026-2027 selon budget)



Plan des investissements

Conformément à l'art. 18 RCCom (règlement sur la comptabilité des communes), le Comité de direction vous remet, en annexe au présent préavis et pour information, le plan des investissements pour la législature 2026-2031. Ce plan tient compte des différents projets d'investissement prévus par le Comité de Direction.

Endettement

L'endettement de l'ASIJ au 31.12.2026 devrait être d'environ CHF 49'330'000.00. Il était de CHF 50'948'000.00 au 31.12.2025. Soit une diminution de CHF 1'618'000.00.

Conclusion

En conséquence et au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver le budget 2027, tel que présenté.

Le présent préavis a été approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 19 août 2026.

Au nom du Comité de direction

Le Président
Ch. Balissat

ASIJ Comité de Direction

La Secrétaire
F. Blanc

Annexes : Budget 2027,
Plan des investissements 2026-2031
Présentation échelonnée du compte de résultat pour le budget 2027
Compte des investissements budget 2027

Délégués : Jérôme Porchet, Gaël Manigley et Christophe Balissat